

Séance du 20 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois le jeudi vingt du mois de juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 juillet 2023

PRÉSENTS: *Mme JACQUIN Martine, Maire*

Mmes Ms: VALTAT Roger, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, JEANNIARD Luc, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: *Mmes Ms GRASSER Sylvie, DAUPHANT Aude, GUICHARD Serge.*

PROCURATIONS : *Mmes GRASSER Sylvie à M. JEANNIARD Luc*

Mme DAUPHANT Aude à Mme JACQUIN Martine

M. GUICHARD Serge à Mme MATHURIN Armelle

ABSENTE: *Mme VAYSSIERE Nora.*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *M. BESSON Pierre-Henri*

Etat civil

Mariage :

TRENAUX Nicolas et DAVID Cynthia le à Colombe

GERARD David et MITAUT Mathilde : le 1^{er} juillet à Colombe

LOUSA PIRES Jason et DOUIDI Srah : le 08 juillet à Colombe

ULATOWSKI Laurent et DAVID Ghislaine : le 15 juillet à Colombe

- X** Construction du restaurant scolaire : point sur les travaux
- X** Projet photovoltaïque sur le toit du Gymnase : choix du prestataire
- X** Travaux secteur Carrefour route du Tram / chemin de la Bascule
- X** Personnel communal :
 - Création d'un poste d'ATSEM 1ère classe
 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet
- X** Devis élagages des platanes et tilleuls
- X** Compte rendu des commissions communales
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE

- ✓** Questions diverses

- retour sur la cérémonie du 12 juillet

- retour sur la journée du 15 juillet

- Construction du restaurant scolaire : point sur les travaux

Patrice SERRE :

* Une fuite a eu lieu à la toiture de la cantine scolaire. Lors de sa 1^{ère} intervention le charpentier a remis une tuile en place et lors de la deuxième fuite il a remplacé une tuile cassée, deux plaques de faux plafond ont été tachées et un néon endommagé.

* En ce qui concerne les travaux, seuls les SALTO n'ont pas été installés.

* Les alarmes intrusion sont en cours de pose et devraient être terminées fin de semaine prochaine

2023-30-1 Projet photovoltaïque sur le toit du Gymnase : choix du prestataire

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la décision d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du Gymnase.

Par courrier en date du 1^{er} mai 2023, la société CENTRALES VILLAGEOISES BEEWATT nous a fait part de son intérêt pour installer et exploiter une centrale photovoltaïque sur le gymnase et la salle polyvalente de la commune.

Suite à cela, un avis de publicité a été publié dans le journal « Les affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 2 juin 2023. Aucune autre manifestation d'intérêt ne nous est parvenue

Au vu de ce constat, Mme le Maire propose au conseil municipal de confier à la société CENTRALES VILLAGEOISES BEEWATT l'installation de ces panneaux photovoltaïques sur le toit du Gymnase et de la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- Décide de confier l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit du Gymnase et de la Salle Polyvalente à la société CENTRALES VILLAGEOISES BEEWATT sise 6 place du Château à Le Grand-Lemps.

- Charge Mme le Maire de signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet

2023-31-1 :- Travaux de sécurisation du Carrefour route du Tram / chemin de la Bascule

Dans le cadre de l'aménagement du centre du Village secteur Chemin de la Bascule, place du 12 Juillet 1944, chemin Neuf et Chemin de la Vie Revèze, le cabinet Alp'étude a scindé ce projet en 7 secteurs, le coût total estimatif est d'environ 1 070 400 € .

Compte tenu des travaux en cours sur le chemin de la Bascule , il serait judicieux de traiter au plus tôt la partie concernant ce chemin afin de sécuriser ce secteur et le carrefour avec la Route du Tram et de ne pas être obligé d'intervenir dans les prochaines années.

Le montant estimatif des travaux pour la sécurisation de ce secteur est de 187 200 € TTC. Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ce programme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * Décide de valider ces travaux d'amélioration de la sécurité à l'angle de la route du tram et du chemin de la bascule pour un montant estimatif de 187 200 € TTC (156 000 € HT)
- * Charge Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du département de l'Isère au titre des aménagements de sécurité et après des services de l'état au titre de la DETR 2024.

- Etude du CEN (Conservation d'Espaces Naturels) :

Une demande de subvention auprès de CEREMA a été faite par la CCBE, pour la création des sentiers de randonnées et l'aménagement du Fûteau, ce dossier a été déposé.

Pour pouvoir obtenir ce financement, il est nécessaire de faire réaliser une étude d'impact environnementale. Le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) propose de réaliser cette étude pour un montant de 3 877 € . Ce devis est accepté

2023-32-1 - Personnel communal : Création d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps non complet :

-Mme le Maire expose

Le conseil municipal de la commune de Colombe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1,

Vu le budget communal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,

Considérant qu'un agent spécialisé des écoles maternelles est éligible à un avancement de grade par ancienneté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er.

De créer, à compter du 1^{er} septembre 2023 , un emploi de d'ATSEM principale de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 31,76 heures hebdomadaires, correspondant au cadre d'emplois de : agent territorial spécialisé des écoles maternelles, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2 :

De supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2023, le poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 31,76 heures hebdomadaires

Article 3. - D'actualiser en conséquence le tableau des effectifs de la commune

<i>Grade supprimé</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail hebdomadaire</i>	<i>Grade créé</i>	<i>Temps de travail hebdomadaire</i>	<i>Date d'effet</i>

ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	31,76 h	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	31,76 h	1 ^{er} septembre 2023
--	---	---------	--	---------	-----------------------------------

Article 4. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Article 5. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

2023-33-1 - Personnel communal : Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet

Mme le Maire expose

Le conseil municipal de la commune de Colombe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1,

Vu le budget communal,

Considérant l'augmentation du volume de travail au sein du service administratif de la commune ; il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1er.

De créer, à compter du 1^{er} septembre 2023 , un emploi de d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires, correspondant au cadre d'emplois de : agent administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Article 2 :

- D'actualiser en conséquence le tableau des effectifs de la commune

<i>Grade créé</i>	<i>Temps de travail hebdomadaire</i>	<i>Date d'effet</i>
Adjoint Administratif	15,00 h	1 ^{er} septembre 2023

Article 3. - D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Article 4. - De demander au maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

- Devis élagages des platanes et tilleuls

Mme le Maire informe l'assemblée que le devis pour l'élagage les platanes et tilleuls pour 2023 s'élève à 3 472,08 € TTC. C'est l'entreprise Chab Chartreuse paysage, qui sera chargée de ce travail.

- Compte rendu des commissions communales

BONNARDON Maurice :

La commission Voirie s'est réunie

* elle a défini l'emplacement du nouveau PAV. Les 3 actuels étant installés plutôt au centre de la commune, celui ci sera mis en place à la Bertine, à proximité de l'entreprise RESCASET. Les services techniques seront chargés de réaliser la plate forme en béton pour accueillir ces containers car la CCBE n'assure plus cette mission.

* Le devis d'emplois partiels pour cette année 2023 a été validé auprès de l'entreprise GACHET pour un montant de 27 000,00 € TTC.

* Le devis pour différents marquages au sol de la voirie (passages piétons, cédez le passage, bande axiale, etc.) a été validé auprès de la société PROXIMARK pour un montant de 4 038,00 € TTC.

- Compte rendu des commissions de la CCBE

Roger VALTAT :

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 10 juillet ; les points suivants ont été abordés.

*** POINT D'ÉTAPE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

*** ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES :**

Administration générale : Autorisation de signer l'acte notarié réitérant la convention de servitudes de passage avec la société ENEDIS.

Marchés publics : Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°20SE19, relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux.

Marchés publics : Autorisation de signer les avenants d'ajustement contractuel aux lots n°1, 2 et 3 du marché n°21SE20, relatif aux assurances.

Marchés publics : Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché n°22FO26, relatif à la conception, fabrication et pose de mobiliers de signalétique et de mobiliers d'accompagnement sur les sentiers de randonnée.

*** COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**

Enfance, jeunesse et famille : Vote des tarifs des activités des structures de l'animation de la vie sociale et des tarifs du ticket culture 35 voix pour, 2 abstentions :

*** ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

Développement économique : Autorisation d'aliéner le lot 7A d'environ 3 007 m² sur le parc d'activités Bièvre Dauphine 2 à Apprieu.

Développement économique : Autorisation d'aliéner le lot 10C d'environ 1 197 m² sur le parc d'activités Bièvre Dauphine 2 à Apprieu 34 voix pour et 3 abstentions

Agriculture et forêts : Autorisation d'attribuer une subvention à la société d'agriculture du canton de Le GrandLemps – comice agricole de Châbons 2023

Agriculture et forêts : Autorisation d'attribuer une participation financière au concours régional de labour.

Transitions : Approbation de la constitution de l'entente intercommunale « territoire entre lacs et montagnes ».

Tourisme : Approbation du processus de labellisation des « sentiers plaines et collines de Bièvre Est

Tourisme : Labellisation du circuit n°1 « sentiers plaines et collines de Bièvre Est » au départ de la commune de Burcin.

Tourisme : Labellisation du circuit n°2 « sentiers plaines et collines de Bièvre Est » au départ de la commune de Burcin

Tourisme : Attribution des fonds de mise en valeur des patrimoines du territoire de la communauté de communes de Bièvre Est.

*** STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU**

Planification du territoire : Avis de la communauté de communes de Bièvre Est dans le cadre de la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Questions diverses

Roger VALTAT :

* Trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis pour l'installation de limiteur de son dans les différentes salles communales. Seule R-MATECH a remis une offre. Le montant pour l'ensemble des trois salles s'élève à 14 684,88 € TTC. Compte tenu de ce coût et de l'utilisation des différents lieux, il est important d'équiper dans un premier temps la salle communale et la salle polyvalente pour un coût de 9 597,71 € TTC.

En ce qui concerne la salle des fêtes, son utilisation ainsi que celle de l'étage est à revoir ; c'est à ce moment là qu'il faudra réfléchir à l'utilité de ce genre d'installation. .

Martine JACQUIN :

* La cérémonie du 12 juillet était particulièrement émouvante et les retours sont très positifs.

* En ce qui concerne la journée du 15 juillet : il y a eu une peu de pluie qui a fait partir les exposants de véhicules anciens et peu de public est venu voir ces véhicules ; est-ce en raison du pont du 14 juillet ? Le bilan de cette journée est un peu mitigé.

Il y eu beaucoup de spectateurs au feu d'artifice mais pour la plupart ils ont quitté les lieux dès la fin du feu et n'ont donc pas assisté au reste de la soirée.

* Le congrès des sapeurs pompiers a été une belle réussite. Une centaine de personnes (Pompiers et bénévoles) ont oeuvré pour l'organisation de cette fête, ils ont d'ailleurs reçu beaucoup de félicitations de la part des autorités présentes.

* Mme MAGAUD, directrice de l'école a décidé de faire valoir ces droits à la retraite et a organisé un pot de l'amitié. La municipalité a fait le choix de lui offrir un olivier ; elle a apprécié ce geste et a fait parvenir un mail de remerciements à la mairie.

* Depuis peu le nouveau bâtiment du restaurant scolaire est raccordé à la fibre.

* Le planning des prochaines séances a été établi comme suit ; sous réserve de modification en cas de besoin ou d'impératif.

24 août - 21 septembre - 19 octobre - 16 novembre - 14 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

*Le Maire
Martine JACQUIN*

*Le secrétaire de séance
Pierre-Henri BESSON*